N° 10 - 2026

DELIBERATION

DE LA REGIE DIEPPOISE DES ACTIVITES PORTUAIRES

RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DE PORTS DE NORMANDIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE

Réunion du 17 juin 2026

Le Conseil d'administration de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires s'est réuni le 17 juin 2026 à 10h30, au siège, 1 quai du Tonkin 76201 Dieppe, sous la présidence de Monsieur Jean-François BLOC.

Sont présents :

- M. Jean François Bloc, titulaire
- M. Frédéric Canto, titulaire, en visioconférence
- M. Robin Devogelaere, suppléant de M. Alain Bazille, en visioconférence
- M. Nicolas Langlois, titulaire
- Mme Imelda Vandecandelaere, titulaire
- M. Philippe Deiss, personne qualifiée, en visioconférence
- M. Laurent Damamme, Directeur Général

Sont excusés :

- M. Alain Bazille, titulaire, représenté par M. Robin Devogelaere, suppléant
- M. Jean-Baptiste Gastinne, titulaire, représenté par M. André Gautier, suppléant

M. Gastinne a remis un pouvoir à M. Bloc

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L1412-1, L2221-1 et suivants, et R2221-1 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ports de Normandie ;

Vu les statuts de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires, adoptés par le Comité Syndical du 29 mars 2019 notamment en leur article 7 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires ;

Vu la délibération n°26-041 du Comité Syndical du 19 mai 2026 portant sur la désignation des représentants de Ports de Normandie au Conseil d'Administration de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires ;

Vu l'avis rendu par le Comité de suivi, lors de sa réunion du 17 juin 2026, préalable à la tenue du Conseil d'administration ;

Sur le rapport de son Président ;

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres ;

CONSIDERANT

Qu'en vertu de l'article 7 des statuts de la Régie dieppoise des activités portuaires, le Conseil d'administration comporte sept (7) membres titulaires parmi lesquels six (6) représentants du Syndicat Mixte des Ports de Normandie et une (1) personnalité qualifiée dans les domaines de compétence de l'établissement ;

Que les représentants du Syndicat Mixte des Ports de Normandie nommés au Conseil d'administration de la Régie sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Alain BAZILLE	Robin DEVOGELAERE
Jean-François BLOC	Sophie GAUGAIN
Jean-Baptiste GASTINNE	André GAUTIER
Nicolas LANGLOIS	Marc MILLET
Imelda VANDECANDELAERE	Pierre VOGT
Frédéric CANTO	Sébastien JUMEL

Que la personnalité qualifiée nommée au Conseil d'administration est le Directeur Général des Services du Syndicat Mixte Ports de Normandie et en son absence, l'adjoint au DGS ;

Après en avoir délibéré ;

6 membres présents et 1 membre représenté sur les 7 membres en exercice

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE A L'UNANIMITE

D'acter la désignation des membres du Conseil d'administration de la Régie dieppoise des activités portuaires.

LE PRESIDENT DE LA REGIE
DIEPPOISE DES ACTIVITES
PORTUAIRES

Jean-François BLOC

Acte rendu exécutoire après envoi en préfecture. Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.